



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
COORDINATION NATIONALE DE RENFORCEMENT
DU SYSTÈME COMMUNAUTAIRE EN RDC**

**« CNRSC asbl »
Secteur : Santé**

PROVINCE DE MONGALA

AVIS DE VACANCE DE POSTE

**Poste : BENEVOLE COORDONNATEUR DE ZONE DE SANTE DE LA
VERIFICATION 5% DES MENAGES**

Numéro d'avis de Vacance : 009/CNRSC/VACPOSTCZS/MGLA/03/2025
Nombre des jours de prestation : +/- 1 mois
Nombre des Superviseurs ZS : 12
Date de publication : 21/03/2025
Date de clôture : 11/04/2025

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le paludisme demeure l'une des principales causes de morbidité et de mortalité en République Démocratique du Congo (RDC). Pour lutter efficacement contre cette maladie, le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) met en place des campagnes de distribution de Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide (MII).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne de dénombrement-distribution de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MII) prévue cette année (2025) au sein de la province MONGALA, la Coordination Nationale de Renforcement du Système communautaire (CNRSC Asbl), organisation de droit congolais, cadre fédérateur des plateformes, des réseaux d'organisation non gouvernementale et à assise communautaire est chargée d'assurer la vérification de l'effectivité de cette campagne dans la communauté (les ménages).

A cet effet, elle recherche des bénévoles superviseurs d'aires de santé (SAS) qui vont superviser la mise en œuvre des activités de vérification 5% des ménages pendant la campagne de dénombrement couplé à la distribution gratuite de masse des MII programmée au deuxième trimestre de l'année en cours (2025) au sein de la province de MONGALA.

II. TACHES ET RESPONSABILITES

Le Coordonnateur Zonal sera responsable de :

1. Planification et Organisation

- Assurer la formation des vérificateurs 5 %, avec l'appui du Coordonnateur Provincial et du Superviseur National.
- Organiser le déploiement des superviseurs des vérificateurs dans les aires de santé (AS) dès le lendemain de la formation.
- Coordonner la logistique et s'assurer que tous les outils nécessaires sont disponibles pour les équipes sur le terrain.

2. Supervision et Suivi des Activités

- Veiller à la conformité des villages visités par les vérificateurs avec ceux sélectionnés dans l'échantillonnage officiel.
- Superviser les superviseurs d'aires de santé (AS) à raison d'au moins deux par jour.
- Vérifier quotidiennement la disponibilité et l'exhaustivité des fiches de suivi des superviseurs.
- Effectuer un monitoring rapide dans les ménages.
- Collecter et analyser les fiches synthèses des superviseurs d'AS.

3. Analyse et Reporting

- Renseigner et transmettre quotidiennement la fiche synthèse du Coordonnateur.
- Centraliser et analyser toutes les données collectées dans sa zone de santé (ZS).
- Participer activement aux réunions du Comité Local de Coordination (CLC) ou, en cas d'indisponibilité, déléguer un superviseur.
- Suivre l'application des recommandations correctives sur le terrain en cas d'irrégularités constatées.
- Élaborer un rapport détaillé de la supervision, incluant les phases "In process" et "End process", dans un délai de 72 heures après la fin de la vérification.

IV. ELEMENT DU DOSSIER

- PV de la désignation du candidat par son organisation d'appartenance à l'issue d'une la réunion de l'organisation ;
- CV détaillé du candidat ;
- Photocopie de la pièce d'identité (carte d'électeur, passeport, permis de conduire).

V. MODALITES DE SOUMISSION

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier de candidature comprenant les éléments sus-mentionnés.

Format du fichier à envoyer :

Nom de la zone de santé Nom du candidat Nom de l'organisation

Exemple : LISALA_BADJOKO_AJB

Dépôt des candidatures :

Par e-mail à recrutement.cnrscmongala@gmail.com

En physique à la Coordination provinciale de la CNRSC, Avenue AERODROME N°3114.

Contacts utiles :

(+243) 81232222533

NB :

1. Seuls les dossiers complets respectant le format requis seront analysés.
2. Le personnel des ECZS et les prestataires des établissements de soins ne sont pas éligibles pour ce poste.

Fait à Kinshasa, le 19 mars 2025

Pour la CNRSC ASBL

